

---

MICHELLE DESMYTER : La réunion est maintenant enregistrée. Bien, bonjour, bon après-midi ou bonsoir. Bienvenue à cet appel CWPG le 23 juin 2021 à 13 h UTC.

Pour ne pas perdre de temps, nous n'allons pas faire l'appel, néanmoins nous allons prendre note de la présence des participants.

Nous avons reçu des excuses d'Alberto Soto, Heidi Ullrich, Cheryl Langdon-Orr, Holly Raiche, Raymond Mamattah, Vanda Scartezini, Sébastien Bachollet et également de Judith Hellerstein.

Au niveau du personnel nous avons Evin Erdogdu, Devan Reed et moi-même, Michelle Desmyter, qui va gérer l'appel.

Nous aurons une transcription en temps réel, je vais mettre le lien dans le chat d'ici peu. Je vous rappelle de bien indiquer votre nom avant de prendre la parole et de mettre en sourdine vos dispositifs.

Je donne la parole à Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, merci beaucoup Michelle, bienvenue aujourd'hui pour cet appel du CPWG, groupe de travail des politiques consolidées d'At-Large. Donc nous sommes juste après ICANN 71, donc nous n'avons pas énormément de participants.

Nous allons commencer par faire un debrief avec Jonathan Zuck et toutes les autres personnes de la réunion d'ICANN 71. Ensuite nous aurons les mises à jour des groupes de travail.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Nous allons peut-être réorganiser un petit peu cela et parler tout d'abord des politiques de transfert. Je crois que nous sommes dans le bon ordre, apparemment. Nous aurons des retours sur également le travail qui est fait sur les droits des IGO, organisations intergouvernementales. Nous parlerons de l'EPDP avec diverses spécifications pour les enregistrements. Puis nous aurons une mise à jour sur les politiques et voir ce qui nous attend dans le pipeline au niveau des PDP. Puis quelques annonces.

Donc est-ce qu'il y a d'autres points que vous voudriez rajouter à l'ordre du jour ? Ou des amendements à effectuer ?

Très bien, donc rien à rajouter, donc nous aurons une personne qui devra nous quitter d'ici une demi-heure. En tout cas, en ce qui concerne les mesures de prises, je ne vais pas relire tout cela, tout cela était par rapport à notre dernière réunion, donc c'est sur ce qu'il s'est passé à ICANN 71.

Nous pouvons maintenant passer au debrief d'ICANN 71, Jonathan Zuck, vous avez la parole.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup Olivier. Nous avons une réunion de l'ICANN 71 et nous avons une bonne organisation des séances, je pense que nous avons organisé de bonnes séances sur ces différents thèmes que vous voyez. Nous avons une bonne participation de la communauté. Et je crois que nous avons une bonne réputation maintenant pour organiser des bonnes séances virtuelles pour ces réunions de l'ICANN. Donc c'est excellent.

---

Il y a eu 3 séances plénières en coopération, en tant que les SO et AC. Donc nous avons participé aux trois séances plénières de l'ICANN. Je ne pense pas que Joanna Kulesza soit avec nous, peut-être que Marita est avec nous, je ne sais pas. Mais je voulais donner aux personnes la possibilité de partager le point de vue qu'elles ont eu ; la perception de ces séances plénières de l'ICANN et voir s'il y a des mesures à prendre pour les prochaines réunions, par rapport à l'organisation de ces séances.

Je ne vois pas Marita sur l'appel, je vais directement passer à Steinar et lui demander comment ça s'est passé sur ces listes de blocage et de réputation.

STEINAR GROTTEROD :

Et bien, je crois que cette séance plénière sur les listes de blocage a été un succès. Il y a eu plus de 400 personnes qui étaient présentes et qui ont participé, ce qui est tout à fait excellent. On a eu de bons débats sur ces listes de blocage et de réputation. Il y avait des représentants, nombreux, qui sont intervenus, des parties contractantes et des différents projets.

On n'a pas eu le temps de tout couvrir, véritablement. Il y a des participants qui n'ont parlé que pendant 10 minutes, donc on n'a pas pu couvrir en fait toutes les questions.

Donc ça s'est bien passé. Au niveau de l'information, je crois qu'il y aura une table ronde à EURALO au début du mois de juillet. Et donc nous assurerons un suivi avec une perspective européenne.

Voilà ce que je voulais dire sur cette séance sur les listes de blocage.

---

JONATHAN ZUCK :                   Merci beaucoup. Olivier, vous vouliez rebondir ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :       Oui, dire qu'on peut parler du modèle multipartite et de l'écosystème.

JONATHAN ZUCK :                   Merci Steiner, Olivier allez-y.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :       Merci Jonathan. Donc j'ai modéré cette plénière sur le modèle multipartite dans le cadre de l'écosystème de la gouvernance de l'internet. Et il y a eu deux parties principales.

Tout d'abord le travail de la communauté de l'ICANN, le modèle multipartite, comment peut-on l'améliorer. Et on a noté qu'on devait l'améliorer. On a parlé de l'impact de la pandémie sur ce modèle que nous avons alors que nous avons travaillé en présentiel pendant des années.

Tout cela va être analysé par le personnel et il y aura un rapport de suivi qui sera effectué.

Je ne sais pas exactement comment ça rentrera dans les processus de l'ICANN, mais je suis sûr qu'il y aura une manière de le faire. Et c'était plus un débat qu'autre chose, il n'y a pas eu de position véritablement de prise. Il y avait les personnes habituelles qui se sont exprimées, et il y avait des personnes qui étaient des parties contractantes qui n'ont pas souvent à débattre de cela, c'était intéressant.

---

Ensuite on a parlé avec des opérateurs externes à l'ICANN. Jovan kurbalija de Diplo, c'est quelque chose de très intéressant, Rinalia Abdul Rahim qui était une ancienne de l'ALAC qui est maintenant à l'Internet Society, qui nous a parlé un petit peu de ce qu'elle pensait de l'ICANN aujourd'hui et de ce que le conseil d'administration et sa communauté devraient faire pour essayer d'établir des ponts et des rapports avec d'autres communautés et collectivités.

Jovan nous a demandé que l'ICANN [inaudible], qu'ICANN Org s'engage activement auprès des gouvernements, notamment à Genève. Ça, c'est déjà fait, pas forcément à Genève, mais aussi à Bruxelles et New York.

Donc des encouragements pour que nous travaillions avec ces gouvernements.

Merci beaucoup.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup Olivier. Merci, excellent rapport. Donc en plus des séances plénières, nous avons eu des séances sur les politiques At-Large. Hadia ou Olivier peuvent commenter là-dessus, sur les modèles de gouvernance des ccTLD. Hadia, vous voulez nous dire quelque chose ?

HADIA ELMINIAWI:

Donc je n'ai pas mes notes devant moi. Je m'exprime donc simplement de mémoire. Et j'essaie de me rappeler ce qui s'est déroulé.

Mais en fait, je pense personnellement que c'était une très bonne séance et que nous avons eu une introduction des ccTLD et de ses

---

modèles de gouvernances, des cadres juridiques, des modèles de gouvernance qui existent au niveau des ccTLD.

Nous avons présenté 4 différents modèles juridiques pour les ccTLD et ensuite le cadre associé avec chacun [inaudible]. Donc voilà ce que nous avons vu.

Je pense également que l'autre point à considérer c'est l'impact du modèle de gouvernance, on s'est concentré là-dessus plutôt que sur la cadre juridique et donc nous devons voir l'impact sur les utilisateurs finaux, parce que ce n'est pas seulement des problèmes pour les gouvernements, mais il est très important de réfléchir aux utilisateurs finaux.

Dans le cas des ccTLD, par exemple, il y a certains cas, ponctuels, pour lesquels les gouvernements ne sont pas satisfaits.

Cependant il me semble intéressant de voir si cela a un impact sur les utilisateurs finaux et s'ils sont satisfaits ou pas avec la situation actuelle.

Alors, il faudrait que l'on se concentre davantage sur ce que pensent les utilisateurs et pas tellement sur ce que pensent les gouvernements.

Je vais m'arrêter là parce que je n'ai pas de notes. Merci.

JONATHAN ZUCK : Merci Hadia. Christopher a levé la main, allez-y.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci. Et merci beaucoup Hadia d'avoir préparé une mise en pratique de cette séance.

---

Pour moi le principal serait d'essayer de [inaudible] quelque chose de nécessaire. Les ALS en tout cas sont le principal bastion des intérêts des utilisateurs à l'ICANN et qu'ils le sachent ou pas, ou qu'elles le veuillent ou pas, ce sont les structures qui font participer les utilisateurs finaux au modèle multipartite, qui comprend les ccTLD.

Donc je pense que l'At-Large devrait travailler là-dessus, bien sûr.

Deuxièmement, je ne reconnais pas ces 4 modèles dont vous parlez. Les trois premiers modèles, oui, je pense qu'ils sont assez exacts, et le modèle à but lucratif est une exception qui a été tolérée dans certaines circonstances, par exemple à la télévision, mais je pense qu'on ne devrait pas parler de cela comme un modèle.

Et je dis cela principalement parce que tous les documents historiques par rapport à la délégation de ccTLD, de John Postel aux documents du GAC et aux cadres d'interprétation confirment que les ccTLD sont détenus au nom de la communauté des utilisateurs et dans l'intérêt de protéger les pays, les intérêts des pays. Ça n'est pas une propriété. C'est de ce point de vue que je suis alarmé de voir que certains ccTLD sont dans le marché à travers l'achat de registre et le transfert de registres entre eux.

Je pense que c'est assez risqué comme scénario, dans certaines circonstances, ça pourrait être quelque chose de très nuisible.

Je vais laisser ça là, merci Hadia d'avoir évoqué tout cela, d'avoir présenté la situation mais pour moi le principal est le modèle lucratif est une exception. C'est ce que je voulais dire, il ne s'agit pas d'un modèle. Merci.

---

JONATHAN ZUCK :                   Merci Christopher. Olivier ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :       Merci Jonathan. Merci Christopher, qui nous a fait part de certaines de ses remarques. Je pense que c'est quelque chose que l'on devrait probablement considérer lors de la prochaine réunion publique de l'iCANN, ICANN72. Plus on commence à se préparer dès maintenant, mieux on sera préparé à avoir une séance qui soit prête à partager avec la ccNSO et à demander leurs perspectives.

Je regarde rapidement quels étaient les points d'action de cette réunion, comme cela a été dit il y a eu une présentation des 4 modèles de gouvernance des ccTLD, les membres d'At-Large ont apporté l'expérience des utilisateurs finaux avec les ccTLD, qui était très diverse. Certains avaient de très bonnes perspectives des utilisateurs finaux vis-à-vis de la politique, mais ce n'était pas le cas de tout un chacun.

Et l'At-Large était censé poursuivre avec des discussions à l'interne et à demander le feedback des utilisateurs finaux pour continuer à considérer la question, envisager de trouver d'autres moyens pour recevoir des contributions des utilisateurs finaux et pour échanger avec les ccTLD.

Alors, la meilleure de nos propositions serait de créer un panel avec les utilisateurs finaux et de voir qu'est-ce qui fait la promotion des utilisateurs finaux et des ccTLD et qu'est-ce qui fonctionne correctement pour les utilisateurs finaux locaux.



---

Je crois que cela améliore la composante utilisateur des ccTLD eux-mêmes.

Deuxième action à suivre, dirais-je, c'est qu'Hadia et moi organisons une séance de suivi lors de la prochaine réunion de l'ICANN qui se concentre sur la manière de recevoir davantage de contributions des utilisateurs finaux.

Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci Olivier. Très bon travail au sujet de comprendre les différents points de vue par rapport aux ccTLD.

Alors, Olivier a donné un petit aperçu de ce qui a eu lieu. Je ne sais pas si vous avez des ajouts à faire, Hadia. Bien sûr que si vous voulez intervenir rapidement pour ajouter d'autres points sur ce qui a eu lieu et d'autres manières d'impliquer le CPWG après cette séance... Marita, vous voulez parler de ce sujet ?

MARITA MOLL:

Oui, merci. Bonjour à tous. Désolée d'être en retard, je suis sûre qu'Olivier a déjà bien présenté la séance.

Mais moi je voulais intervenir parce qu'il est vrai qu'il y avait un accord général dans cette séance sur le fait qu'on devait avoir une discussion continue sur ces questions. Mais je me suis dit que ceci ne considérerait peut-être pas s'il serait une bonne idée d'avoir une proposition conjointe entre GAC et ALAC la prochaine fois. Ou alors oui, est-ce que vous ne croyez pas qu'il serait intéressant d'avoir une proposition

---

conjointe dès le départ, parce que je suis d'avis que cela nous permettrait d'être mieux préparés à la manière dont nous voudrions voir évoluer la séance.

Cette fois-ci, on n'avancait à tâtons au moment de commencer à négocier de qui allait participer à la séance et ce que la séance allait aborder, on n'était pas tout à fait sûrs. Donc peut-être que cela serait une bonne idée sur la manière d'avancer.

JONATHAN ZUCK :

Oui, je pense que le mieux est de commencer aussi tôt que possible et les propositions pourraient peut-être nous permettre d'être mieux préparés. Il faudrait penser à la perspective d'avoir une plénière qui est assez coopérative. Une fois qu'on passe par le processus d'approbation, on pourrait lancer un appel ouvert à ceux qui souhaitent participer à la formation elle-même, pour pas que les initiatives se perdent dans le processus.

Nous avons de très bons niveaux de participation à nos propres séances et donc peut-être que l'on n'a jamais passé par ce processus de plénière et qu'on ne connaît pas bien comment cela fonctionne, mais on pourrait très bien avoir des séances conjointes pour ne pas [inaudible] de ce qu'il se passe aux plénières et d'avoir plutôt une séance intercommunautaire.

MARITA MOLL:

Jonathan, je n'ai pas très bien saisi, mais oui, je pense que c'est une manière de le faire. C'est juste une idée que je propose pour que l'on commence à travailler avant. Voilà, merci.

---

JONATHAN ZUCK : Oui, c'est un point intéressant pour nos discussions avec le GAC, on pourrait le soulever au moment de leur parler.

Olivier, vous levez la main.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Non, c'était une ancienne demande.

JONATHAN ZUCK : Très bien, alors Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci, j'espère que vous m'entendez correctement. Je voulais suggérer que l'on parle de ces différents modèles au moment de faire la présentation. Peut-être devrait-on organiser une séance spécifique en septembre pour discuter de la question et essayer d'impliquer davantage les ccTLD. On pourrait, pourquoi pas, envisager de signer un MoU avec eux, ce serait une bonne manière de lancer cette coopération et de commencer à travailler ensemble et d'être mieux préparés lorsque la réunion de l'ICANN commencera.

JONATHAN ZUCK : C'est une bonne idée Sébastien, ce n'est pas la peine d'attendre les réunions de l'ICANN pour organiser des échanges avec eux, surtout pour ce qui est du point de vue des RALO. Alors, c'est vrai qu'on a là des possibilités.

---

Partie suivante, participation des utilisateurs finaux aux PDP de l'ICANN et leur rôle dans le cadre de l'écosystème de l'ICANN. Hadia, vous êtes toujours là ?

HADIA ELMINIAWI:

Oui, je suis là. Je n'ai pas mes notes, je réitère. Mais je pourrais toujours vous dire quels étaient les résultats. Peut-être que j'y rajouterai d'autres points par la suite.

À cette occasion, on essayait de trouver quel était le poids des utilisateurs finaux dans l'écosystème de l'ICANN. À quel point l'avis des utilisateurs finaux est-il considéré lorsque le conseil d'administration prend des décisions ? Quel est le poids de leur avis, comment leurs contributions sont-elles pondérées ?

Alors, bien sûr, on a consulté les statuts constitutifs, on se disait que si l'avis des utilisateurs finaux n'est pas pris en considération, on ne suivrait pas les statuts constitutifs.

Alors, on a commencé par souligner ce qui était évident. On a vu également que le rôle de l'ICANN était de soutenir les utilisateurs finaux.

Donc, par exemple, il a été suggéré qu'Olivier considère un mécanisme que nous pourrions alors suivre pour l'évaluation des avis de l'ALAC.

Je ne suis pas sûre de comment fonctionne ce mécanisme ou quel sera ce mécanisme, on n'a pas eu de détails là-dessus.

Mais Léon disait quelque chose de très intéressant. Il disait : le conseil d'administration doit prendre en considération l'avis des utilisateurs finaux tout en veillant à ce qu'il y ait un équilibre entre cet avis et les

---

autres avis reçus dans sa décision. Je pense que la vraie question qui se pose alors est : comment parvenir à cet équilibre ?

Roberto parlait de la participation des utilisateurs finaux. Il disait bien sûr que nous sommes une entité diverse et que c'est ça notre véritable valeur, que nous apportons notre diversité et l'inclusion à l'écosystème de l'ICANN.

Toutefois, nous nous heurtons à des défis concernant le consensus. Du fait de notre diversité, il est difficile de dégager des consensus autrement dit.

Alors, la conclusion principale était qu'il serait une bonne idée d'utiliser l'intérêt public comme outil pour pouvoir parvenir à un consensus.

Pour moi, les conclusions de cette séance, et je reviendrai peut-être là-dessus par la suite, parce que je n'ai pas mes notes, il y a eu deux conclusions principales. Comment faire en sorte que le modèle multipartite fonctionne de manière plus efficace pour pouvoir inclure tous les utilisateurs finaux ou autant que possible et pour recueillir leurs avis ? À ce moment-là la réponse serait de penser comment l'At-Large peut mieux utiliser le modèle multipartite.

Deuxièmement, on se disait que l'intérêt public pourrait effectivement être utilisé comme un outil pour parvenir à un consensus.

Je me souviens qu'il y avait un outil qui avait été mis au point pour cela. Peut-être pourrait-on le réévaluer et voir s'il pourrait être utile pour nous.

---

Je suggèrerais que l'on reprenne le modèle multipartite. Et d'ailleurs Alberto a dit qu'il y avait un cas d'usage ou un cas d'un utilisateur final qui demandait à propos de l'élaboration d'un politique et qui voulait en savoir davantage, qui voulait savoir s'il pouvait y participer ou pas. Et finalement il s'est avéré que cet utilisateur final faisait partie d'une de nos ALS mais qu'il ne savait rien à ce sujet et ne savait pas comment participer et il ne savait même pas que son ALS était membre de notre RALO.

Donc nous avons commencé à travailler sur point en permettant aux membres individuels d'être membres des RALO et je pense que ce qui est positif c'est que les membres individuels peuvent être membres d'ALS mais pas à des postes de leadership. Et je dirais que pour des points comme ceux qui ont été soulevés par Roberto, nous voyons comment fonctionne le modèle, comment les utilisateurs finaux sont présents dans les RALO et cela permet d'améliorer donc la manière dont nous collectons les opinions et dont nous travaillons à partir de ces opinions des utilisateurs finaux.

JONATHAN ZUCK :

Merci Hadia de ce résumé. C'était une séance tout à fait intéressante. Je crois que ça aurait pu être des platitudes sur les utilisateurs finaux et l'importance de leur voix. Mais j'ai trouvé que c'était tout à fait intéressant d'avoir ces représentants d'At-Large et ces membres du conseil d'administration qui ont travaillé à l'équilibre.

Et moi je suis intervenu pour vraiment avoir des réponses fortes. Donc l'équilibre, les intérêts des utilisateurs finaux et l'intérêt d'At-Large,

---

parce qu'il y a des personnes qui ont des perspectives sur les intérêts des utilisateurs finaux.

Donc je pense que c'était parfois un petit peu préoccupant, mais c'est un sujet très important. Je pense qu'on doit continuer à se concentrer là-dessus et essayer de creuser un petit peu pour voir l'équilibre, bien trouver l'équilibre dans ce concept. Parce que souvent c'est [inaudible], par exemple avoir des politiques qui ressemblent à des politiques d'associations commerciales, d'associations d'affaires.

Donc merci beaucoup Hadia de vos explications. Sébastien, vous vouliez parler rapidement de la séance sur EURALO ?

MICHELLE DESMYTER: Je crois que Sébastien est parti... Non, c'est Steinar qui nous a quittés, ce n'est pas Sébastien.

JONATHAN ZUCK : Sébastien vous êtes présent, vous voulez prendre la parole ?

MICHELLE DESMYTER: Je ne vois pas Sébastien.

JONATHAN ZUCK : Je crois qu'il est déconnecté. Donc ce que j'aimerais faire c'est revenir vers vous et faire en sorte que vous formalisiez les mesures à prendre à la suite de ces séances, pour que ce ne soit pas perdu, toutes ces idées, pour que ce ne soit pas des présentations inutiles. Il faut vraiment qu'on

---

ait des actions à la suite de ces séances et des mesures de prises, notamment par cette [inaudible].

Christopher, je vois que vous avez la main levée.

CHRISTOPHER WILKINSON : Oui, merci. Donc en l'absence de Sébastien, j'aimerais dire quelques mots au sujet de notre séance sur EURALO.

Ça s'est concentré sur les indications géographiques et en raison de la participation que nous avons eue. Donc nous avons beaucoup de soutiens de Sébastien et de Sandra. On a réussi à trouver des intervenants de qualité. Et on a pu parler du [inaudible] équilibre. De participation des utilisateurs.

Donc il y a des participants qui disent que pour la protection des indications géographiques, on doit faire un PDP. Et on vient de faire un PDP. Nous avons les indications géographiques qui ont été expliquées en détail lors de la réunion. Et ça c'est une question pour les accords internationaux. C'est une question de lois. Il y a des lois locales qui doivent être prises en compte par l'ICANN. Et ça c'est une addition très délibérée par rapport à ce qu'il s'est passé il y a environ 20 ans.

Aujourd'hui, c'est extrêmement applicable, comme nous l'avons vu au niveau du RGPD et de l'EPDP.

Mais ce qui m'a marqué c'est qu'il y a des personnes qui travaillent à la GNSO, à son conseil, et qui pensent que l'ICANN, pour respecter textes statutaires, la GNSO doit passer par un PDP. Ça été dit de manière spontanée par un des participants. Et je crois que c'est une étude de cas,



---

c'est très extrême ce manque d'équilibre. C'est une position qui serait absolument inacceptable en dehors du cadre de l'ICANN.

C'est tout ce que je voulais dire. Merci Jonathan et Olivier de nous donner la possibilité de travailler les résultats de ces séances politiques At-Large ICANN 71.

Donc je crois qu'avec le peu d'infrastructure que nous avons, cela s'est bien passé. Gisella Gruber a été vraiment une héroïne, tout a été organisé, tout se passait bien grâce à elle. Et on lui doit vraiment beaucoup. On doit remercier le personnel.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup Christopher. Hadia, allez-y.

HADIA ELMINIAWI:

Oui, merci. Je n'étais pas à cette séance de Sébastien, séance EURALO, néanmoins j'ai écouté l'enregistrement et j'aimerais dire quelque chose qui m'a frappé.

Comme Christopher l'a indiqué, beaucoup des séances parlaient des indicateurs géographiques et un intervenant a parlé d'une loi aux États-Unis qui interdit l'utilisation du nom d'une région dans un produit n'étant pas originaire de cette région des États-Unis. Donc ce sont des textes de loi sur l'alcool et le tabac principalement. Et ça, c'est très important pour les labels et étiquettes des régions géographiques.

Donc il y a eu des explications là-dessus, sur la protection des noms d'alcool et de tabac aux États-Unis, sur l'utilisation des noms.

---

Et il y a eu un cas de figure intéressant également qui a présenté sur .EU et sur ce qui est fait par .EU. Donc il y a une liste de blocage qui existe, une liste qui a été soumise mais qui n'a pas été publiée. Et il y a une autre liste, avec les États membres, et une troisième liste d'un institut européen.

Donc la liste de réserve peut être activée sur demande. Donc un registre peut effectuer une demande auprès de pays qui ont cette liste et les pays doivent être d'accord pour que l'on puisse avoir ces noms géographiques.

Un autre point intéressant de la part de Giovanni est que nous considérons, au niveau des indications géographiques [inaudible]. Donc la Commission européenne demande donc à l'Europe d'effectuer cela dans le cadre du respect de la propriété intellectuelle. Tout cela est débattu.

Donc voilà ce que je me rappelle de cette séance, c'était tout à fait intéressant.

JONATHAN ZUCK : Merci Hadia. Christopher, vous vouliez rebondir ?

CHRISTOPHER WILKINSON : Oui, je vais en profiter. Merci beaucoup Hadia de cela. Donc le rapporteur n'est pas présent, avec Sébastien nous avons été en rapport avec le rapporteur qui a fait un excellent résumé à la fin de la réunion. Et dès que possible nous serons en mesure de produire un rapport écrit en français et en anglais. Merci.

---

JONATHAN ZUCK :                   Merci.

CHRISTOPHER WILKINSON :       Je dois quitter l'appel.

JONATHAN ZUCK :                   D'accord. Je crois que c'est tout pour cette séance, je vais maintenant donner la parole à Evin. Mais ça, ça va se faire hors ligne, je vais demander à Evin donc de contacter tout le monde pour avoir des rapports effectués.

Donc Olivier, je vous redonne la parole, vous allez pouvoir aborder les mises à jour des groupes de travail.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :       En effet, nous allons effectuer cela, différents groupes de travail pour le développement des politiques, donc TPR PDP. Steinar a dû nous quitter, il avait un autre engagement et je ne vois pas Daniel Nanghaka. Est-il présent avec nous ?

MICHELLE DESMYTER:               Non, il n'est pas là.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :       Alors on va voir qui d'autre était censé présenter. Il y en a certains qui sont là. Voyons si Lutz peut nous parler des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion.

---

ALAN GREENBERG: Si vous me permettez Olivier, j'avais demandé à ce qu'on parle de l'EPDP d'abord.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : D'accord, tout le monde doit partir plus tôt. Je ne pense pas que l'on ait de mise à jour par rapport au processus d'élaboration de politique sur la révision de la politique de transfert. Et je vois que Sébastien Bachollet lève la main.

SÉBASTIEN BACHOLLET : C'était sur le sujet précédent. Je me demande s'il ne serait pas également important de participer aux séances de rattrapage. C'est comme ce que vous faites ici à la séance d'At-Large mais pour d'autres séances. Par exemple on travaille là-dessus à EURALO, pour voir si on n'aurait pas d'autres sujets à partager, comme vous le faites ici, mais pour les autres groupes.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci. Je ne vois pas de main levée, je ne vois pas de personnes qui soient là pour nous parler de la révision de la politique de transfert. Qui veut en parler ? Il existe déjà une lettre à ce sujet.

Passons à l'EPDP en attendant que quelqu'un se propose de nous parler de cette question. Alan Greenberg, qui a également des horaires très limités, va nous présenter l'EPDP sur les données d'enregistrement des gTLD. Alan et Hadia.

---

ALAN GREENBERG:

Oui, je n'ai rien de neuf à informer. La dernière fois que nous nous sommes réunis, nous nous étions demandé si ALAC ne devrait pas envoyer une objection au processus, surtout aux vues des actions du président du groupe.

Et suivant certaines questions que j'ai vues, et certaines informations que j'ai eues, je proposerais que l'on ne fasse rien. Le rapport sera republié maintenant, quelques semaines après le début de la période de commentaires.

La déclaration qui a été faite à la séance de l'EPDP pendant la réunion de l'ICANN, il était très clair le rapport dit quelque chose qu'il n'entend pas dire. Ce n'est pas l'intention des auteurs. Donc pour nous tous, en fait ça nous met une [pression] qui n'est pas justifiée.

Mais on dirait que ça ne vaut pas l'effort en ce moment, donc pas la peine de faire quoi que ce soit.

Hadia et moi devons par ailleurs travailler sur la réponse recommandée aux questions de cette période de consultation et on devrait essayer de présenter cela la semaine prochaine si possible. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Hadia ? D'autres commentaires ?

MICHELLE DESMYTER:

Je suis tout à fait d'accord avec Alan. En effet, nous allons présenter les réponses aux questions lors de notre prochaine réunion. Alors on pourrait très bien attendre jusqu'à la prochaine réunion, cela nous permettrait d'avoir des réponses prêtes et d'en discuter à ce moment-là.

---

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Ok. Merci Hadia. C'est une situation assez bizarre, effectivement. Alors, Hadia et Alan, on remet cette présentation à la prochaine semaine ?

ALAN GREENBERG : Oui.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très bien, merci. Alors, nous pourrions maintenant revenir au processus d'élaboration de politique sur la révision de la politique de transfert. Lutz disait sur le chat qu'il y a un projet de lettre qui est en cours de rédaction et qui devrait être conclu d'ici demain, si j'ai bien compris.

Il y a eu un document [Google] qui s'est ajouté à ce sujet, un document Google. Et que ce document a déjà été partagé par Lutz sur le chat. Je ne sais pas si le personnel pourrait l'ouvrir.

MICHELLE DESMYTER : Oui, tout à fait, un moment.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Et en attendant, Evin vous levez la main. Allez-y.

EVIN ERDOGDU: Merci Olivier. Je voulais préciser que ce document Google que Lutz a partagé avec la version préliminaire de la déclaration de l'ALAC est toujours en cours de rédaction et sera partagé à un moment ultérieur, étant donné qu'il reste du temps. La date butoir n'est pas le 24 juin mais

---

je 24 juin est le dernier jour pour proposer des modifications avant qu'il ne soit circulé aux SO et AC.

Alors, l'idée est de nous assurer que le texte soit acceptable et nous demander s'il faut que l'on pose d'autres questions à ce groupe. Et une fois que la lettre sera finalisée on la fera circuler aux SO et AC, y compris l'ALAC qui aura à peu près 5 semaines pour y répondre.

Alors, cette déclaration de l'ALAC que vous voyez maintenant pourrait faire partie de cette réponse. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Evin. Je vois qu'on avance très rapidement ici. Si la question n'est pas posée, en fait il n'y a pas de réponse à donner. Est-ce qu'on devrait partager la réponse à ce document ? Y a-t-il un document à montrer ?

EVIN ERDOGDU: Il y a un document sur Google Drive que je vais ouvrir tout de suite et qui est publié dans l'espace de travail d'At-Large également.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Désolé, c'est dommage qu'on n'ait pas préparé cela au préalable pour l'avoir prêt.

Comme vous voyez, le travail de politique est plein de tâches à venir. Nous espérons avoir davantage de temps la semaine prochaine pour discuter de cette déclaration.

Il y a sans doute des discussions également auprès des différents [inaudible] que nous avons, des différentes personnes qui nous

---

représentent au sein du PDP, avec plein de réponses. Beaucoup de textes, comme je disais, qui sont en cours de modifications. On s’y penchera lors d’un appel futur. Mais pour l’instant la question qu’Evin est en train de chercher.

EVIN ERDOGDU: Oui, je viens de partager par le chat, je ne suis pas sûr que tout le monde puisse y accéder, mais ce que j’ai partagé est la lettre qui sera circulée auprès des SO et AC. À ce moment-là des questions seraient davantage pertinentes et mieux rédigées également.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci alors, je vois ici on a la demande de contribution précoce par rapport au PDP de la GNSO et l’ALAC y répondra en tant que l’un des groupes qui participent à ce PDP.

Très bien, excellent. On est un peu à l’avance. Je vous remercie encore. Je ne vois pas de main levée à ce sujet, personne ne souhaite intervenir ici. Alors passons à la prochaine mise à jour de groupes de travail. Yrjo Lansipuro et Carlos Raul Gutierrez vont nous parler des droits curatifs et de la piste de travail des OIG au sujet des droits curatifs, comme protection des droits.

YRJO LANSIPURO : Merci Olivier. Oui. La piste de travail des OIG, si on me permet d’utiliser l’acronyme bien sûr.

Nous avons pu conclure la première recommandation de l’homme de paille, intermédiaire. Il reste du travail à faire, bien sûr, mais je pense



---

qu'il est remarquable de dire que nous avons maintenant un texte concret qui nous permet de commencer à avancer sur notre travail.

Nous avons concrètement considéré deux choses. D'abord, première puce, on se demande comment une organisation intergouvernementale peut entrer dans le processus de réclamation des processus UDRP. Et, deuxièmement, il y a la question de l'immunité qui est la question principale ici.

Diapo suivante.

Alors, sur ces deux points-là, j'ai déjà noté deux choses. D'abord le statut de l'organisation intergouvernementale. Il y a eu beaucoup de discussions au sein du groupe par rapport aux listes que nous devrions utiliser. Il y a une liste qui a été réalisée par le GAC qui doit, bien sûr, être mise à jour périodiquement. Et il y a également la possibilité d'utiliser la convention de Paris et de nous en tenir à son article 6.

Or, nous avons conclu [inaudible] qu'au lieu d'utiliser cela, nous devons mettre au point des définitions de ce qu'est une OIG. Et c'est tout. Pas besoin d'avoir une liste qui contienne tous les cas.

Diapo suivante.

Par ailleurs, nous avons la question des droits des OIG. C'est-à-dire qu'au lieu d'essayer de trouver comment faire pour qu'une OIG ait une marque commerciale, qui n'ont pas une marque commerciale ou déposée, la proposition est que l'identificateur utilisé par l'OIG, l'acronyme ou le sigle qu'ils vont utiliser pour leurs activités publiques en conformité avec leur mission déclarée soit protégé. Alors il faut voir que la mission déclarée, qui a été décidée dans un [critère]

---

gouvernemental, suffirait et qu'il n'est plus la peine d'entrer dans ce débat des marques déposées.

Diapo suivante.

Il faut également reconnaître l'immunité juridictionnelle des OIG, qu'ont les organisations intergouvernementales, tout en préservant les droits des titulaires de nom de domaine d'intenter un procès juridique. Et c'est un peu une question qui représente un cercle vicieux.

Alors, la solution que nous chercherions serait de préserver cette possibilité que le titulaire de nom de domaine perdant lance un procès.

Mais en fait, il s'agit d'un débat un peu plus large et qui ne mènera à rien parce que l'OIG a l'immunité. Nous considérons donc qu'il serait plus intéressant pour les titulaires de nom de domaine de pouvoir faire appel à un panel d'arbitrage ou autre qui prenne les décisions contraignantes. Il nous reste 5 semaines avant la date butoir du 1<sup>er</sup> août et nous espérons que l'atmosphère générée ici au sein de ce groupe nous permettra d'avancer.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Yrjo. Je m'en remets aux participants pour voir ce qu'ils en pensent. Evin, vous levez la main.

EVIN ERDOGDU: Non, désolée, c'était une ancienne main de prise de parole.

---

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Evin. Y a-t-il d'autres commentaires ? Yrjo, merci de votre présentation. Je me demande s'il n'y a pas d'autres membres de votre groupe qui voudraient ajouter quelque chose.

La séance d'aujourd'hui n'est pas très interactive. Malheureusement on n'a pas beaucoup de participants connectés à cet appel. On va devoir vous remercier de cette présentation et voir comment cela avance par la suite.

C'est un sujet intéressant par rapport à l'immunité parce qu'il y a toujours la question du débat entre l'immunité d'une part et d'autre part la redevabilité. Donc c'est vraiment une question qui se pose, avec un point d'interrogation important.

Mais très, bien, merci beaucoup Yrjo de votre présentation. Nous allons avancer dans notre ordre du jour. Il s'agit des mises à jour sur les commentaires sur les politiques. Je vais donner la parole à Jonathan Zuck et Evin Erdogdu.

EVIN ERDOGDU: Merci Olivier. Donc point 5. Il y a beaucoup de commentaires qui arrivent, vous pouvez les voir sur les mois à venir.

Nous en avons 2 en juin, donc nous observons de près le système DAAR 2.0. Et nous en avons au mois de juillet 2 et mois d'août 1, et un en septembre.

Donc ce n'est pas un commentaire public, mais il peut y avoir des commentaires effectués par l'ALAC pour le groupe des registres et son leader pour avoir une réponse sur un papier blanc. Et lors de la dernière

---

réunion CPWG, Owen Smigelski a parlé de cela. Il s'agit d'atténuer l'utilisation malveillante du DNS, c'est donc la possibilité de commenter, c'est une invitation pour les commentaires de l'ALAC de la part du président du groupe des registres.

Ceci dit, il y a également Alan et Hadia qui travaillent sur l'EPDP à des commentaires. Ils sont rédacteurs et ils vont nous donner des premières réponses à leurs questions la semaine prochaine.

Je vous redonne la parole.

JONATHAN ZUCK :

Merci. Pour ceux d'entre vous qui se rappellent ce document blanc, livre blanc qui provenait des registres, la possibilité de commenter à ce sujet, c'est au niveau des bureaux d'enregistrement et des protections du bureau d'enregistrement l'utilisation malveillante du DNS et son atténuation. On en a parlé lors de la séance plénière qui s'est déroulée à ICANN 71, et je pense que la question durant l'appel, une semaine avant, c'était : est-ce que ces protections et processus créent trop de barrières pour les rapports d'utilisation malveillante du DNS étant donné qu'ils se concentrent beaucoup sur les bureaux d'enregistrement. Donc je ne sais pas si quelqu'un pourrait se porter volontaire pour regarder cette lettre de plus près et de voir si on peut commenter et suggérer.

Il y a une préoccupation d'At-Large sur les mécanismes qui sont dans ce livre blanc, qui sont des mécanismes défensifs.

Olivier ?

---

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, pour dire tout d'abord que je ne me porte pas volontaire, je n'ai pas le temps, il y a beaucoup de choses qui se passent.

Mais je suis d'accord avec vous, nous avons une présentation qui était vraiment basée sur les bureaux d'enregistrement. Et ce que je vois souvent c'est que les parties contractantes pensent à leurs clients, pensent aux noms de domaine de leurs clients. Et ils veulent que ça soit plus prévisible au niveau des processus de gestion des plaintes.

Donc, d'un côté j'étais très surpris d'entendre le nombre de plaintes, les milliers de plaintes qu'ils reçoivent au quotidien. Beaucoup de ces plaintes sont frivoles ou peuvent être classées comme étant frivoles, quelqu'un qui n'a pas quelque chose sur un site web et qui se plaint du contenu d'un site web par exemple.

Et je suis également préoccupé parce qu'il y a tant de plaintes, les plaintes valides doivent être examinées au niveau de l'utilisation malveillante du DNS. Et certaines de ces plaintes sont un petit peu perdues. Donc le bébé est jeté avec l'eau du bain. Et certaines plaintes ne rentrent pas dans un cadre précis, on les oublie un petit peu trop souvent et donc les utilisateurs finaux ont parfois du mal à se plaindre à bon escient de problèmes qu'ils rencontrent.

Moi je pense qu'il doit y avoir un filtre, un meilleur filtre pour s'assurer que les plaintes valides soient étudiées. Il faut que très facilement un utilisateur final puisse déposer une plainte et que l'on résolve le problème. Donc ce n'est pas facile à effectuer.

---

Mais pour le moment, ce qui me préoccupe c'est qu'ils ne l'expriment pas, les plaintes valides sont prises un petit peu au second degré et pas assez [inaudible].

Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci Olivier. Je crois que c'est clair, c'est ça. Donc ils repoussent un peu le fait que nous on met l'accent sur les utilisateurs finaux et ils repoussent un petit peu l'EPDP, le RGPD au niveau des bureaux d'enregistrement. Et je pense que les bureaux d'enregistrement donc ont parfois des faux positifs en effet et leur objectif serait de trouver un équilibre. Même s'il y a une minorité des plaintes qui sont valides, il faut qu'elles soient étudiées.

Eduardo, pour répondre à votre question dans le chat, les bureaux d'enregistrement, est-ce que c'est une raison de ne pas commenter ? Je crois que ce qui est difficile avec ce livre blanc c'est qu'il se concentre beaucoup sur les intérêts des bureaux d'enregistrement et ils pourraient former un système et concevoir un système si difficile qu'il irait à l'encontre des plaintes des utilisateurs finaux. Et ça deviendrait de plus en plus difficile de déposer des plaintes valides. Donc c'est vraiment le problème qui se pose.

Donc, est-ce qu'il y a quelqu'un qui voudrait regarder cela de plus près, regarder ce livre blanc de plus près et de revenir là-dessus lors du prochain appel CPWG ?

Eduardo, vous vous portez volontaire ?

---

EDUARDO DIAZ : Non, je ne me porte pas volontaire, mais je pose la question. J'ai compris ce que vous avez dit sur le livre blanc, mais ce que j'ai mal compris c'est que vous avez parlé de l'accent qui est mis sur les bureaux d'enregistrement.

JONATHAN ZUCK : Oui, il y a deux choses. Donc les bureaux d'enregistrement sont en fait des utilisateurs finaux, d'une certaine manière, et ils sont vus comme des utilisateurs dans ce PDP et ils veulent être reconnus avec leurs problèmes de bureaux d'enregistrement. Donc il y a, si vous voulez, des connexions entre les bureaux d'enregistrement et les titulaires de noms de domaine.

Donc nous sommes tout à fait intéressés par les titulaires de noms de domaine et, comme le disait Olivier, on parle de protection pour les titulaires de nom de domaine. C'est une protection pour qu'il y ait des demandes et des plaintes qui soient uniquement valides.

Donc si vous voulez, les bureaux d'enregistrement sont en position défensive par rapport aux titulaires de noms de domaine parce qu'il y a des titulaires de noms de domaine qui font des demandes frivoles et d'autres titulaires qui ont tout à fait raison de se plaindre.

EDUARDO DIAZ : Merci.

---

JONATHAN ZUCK : Il y a quelqu'un qui serait intéressé par regarder ce livre blanc et le commenter ? Je vais l'observer, et s'il y a quelque chose sur lequel nous pourrions commenter... Donc je vais l'analyser et je vais voir s'il y a une manière de répondre à cela. Merci. Olivier, je vous redonne la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Jonathan. Une petite question. Donc le rapport initial de l'EPDP la semaine prochaine. Et la phase 2, la phase 2 c'est à peu près la même chose. Donc en ce qui concerne les commentaires publics, on est presque à la fin du mois de juin et nous avons le système DAAR et système de racine de l'internet également. Est-ce qu'il y a quelque chose sur lequel nous devons rebondir et commenter ?

EVIN ERDOGDU: Donc, en ce qui concerne DAAR, nous avons un membre du personnel qui est chargé de cela. Ça devait être pour le mois de mai, maintenant c'est pour le mois de juin. Donc je vais voir avec le membre du personnel.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Evin. Oui, ce qui m'intéresse c'est le rapport sur les activités malveillantes, au niveau des noms de domaine, donc le système DAAR, parce que ça, ça a un impact sur les utilisateurs finaux. Il y a un processus qui doit être équilibré et pas seulement faire à chaque fois un rapport d'abus ou d'utilisation malveillante et que ces rapports ne sont pas pris en compte parce qu'elles ne rentrent pas dans un cadre précis.



---

Je ne vois pas d'autres mains levées là-dessus. Donc on peut pratiquement arriver à la fin de notre appel.

Et, deux petites annonces. Premièrement, il y a un autre processus de PDP qui sera sur les IDN, les noms de domaine internationalisés et je crois comprendre que nous aurons certains représentants. J'ai vu un email, nous aurons donc des représentants à ce niveau.

Qu'est-ce que vous savez de cela ? Evin, vous avez la parole.

EVIN ERDOGDU:

Oui, je voulais dire que oui, on parle de la possibilité d'avoir des représentants comme Hadia représente auprès de la GNSO, de travailler sur cet EPDP sur les IDN, mais on continue à débattre de cela. C'est un modèle ouvert. Donc les représentants seront nommés formellement, officiellement, et il y aura une participation de personnes qui sont intéressées qui sera possible.

Donc suivez cela de près, il y a des ressources et il va y avoir un lancement de ce PDP.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Oui, ça arrive bientôt en fait. Et à l'avenir, dans les appels du CPWG.

SIVA MUTHASAMY:

Oui, tout à fait. Il va y avoir un autre EPDP sur les IDN ou sur un autre sujet. Et, à ce moment-là, l'ALAC y sera représentée. Vous voyez, souvent certains de ces groupes limitent la participation des personnes non techniques étant donné que leurs débats sont trop techniques, trop

---

commerciaux, trop spécifiques et ils considèrent donc qu'il faut des participants qui viennent du même secteur.

Or, lorsqu'il s'agit de sujets qui sont liés aux utilisateurs finaux, je voudrais manifester clairement mon avis que l'ALAC devrait être suffisamment représenté au sein de ces groupes de travail. Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci Siva. Oui, tout à fait. Nous allons y participer, bien sûr. Ce PDP particulier cherche à avoir une représentation accrue, c'est-à-dire qu'il doit avoir autant de participants actifs que possible. Tous les membres vont voter et s'il y a un vote, ce n'est que les membres qui vont voter. Et je pense que dans le cadre de ce PDP particulier, il pourrait ne pas avoir de questions trop controversées sur lesquelles voter. Mais il se pourrait que l'on ait à cet EPDP des participants aussi.

Comme Eduardo vient de le dire sur le chat, d'ailleurs nous avons déjà des représentants qui ont été sélectionnés. Alors dans le cadre de cet EPDP particulier, on a déjà une bonne représentation des personnes du secteur technique et des personnes qui n'ont pas de connaissances techniques.

SIVA MUTHASAMY:

D'accord. Il y a 6 ou 7 ans, on a vu que pour les PDP il y avait des groupes qui étaient plus inclusifs et qui permettaient aux participants de parler librement, de faire des commentaires librement. Mais il y a eu un moment où on a commencé à faire la distinction officiellement entre membres participants et observateurs. Je ne sais si cela était intentionné ou pas, mais cela a limité la diversité des opinions.

---

Alors, au moment de concevoir le prochain EPDP, je suggèrerais que l'on fasse également attention à ce type de limitation, sachant toujours qu'il est, bien sûr, nécessaire de passer au crible les commentaires et les interventions pour ne pas avoir trop de remarques inutiles. Pour ne pas perdre de temps.

Ceci étant, il faut faire attention à la conception, à la charte de ce groupe, sans limiter la participation à travers des moyens artificiels. Merci.

JONATHAN ZUCK :

Oui, bien sûr, c'est un problème que l'on a eu avec le PDP 3.0 et nous devons tout à fait faire attention à la manière dont cela se définit et comment quelle sera l'incidence de cela sur notre possibilité de participation.

On a déjà le modèle du PDP concernant le transfert des bureaux d'enregistrement qui était également un PDP de représentation accrue, c'est-à-dire qu'on avait la possibilité d'y participer.

On verra ce que cela donne. En tout cas, on pourrait très bien sentir qu'il y a un modèle qui fonctionne mieux pour eux ou mieux pour nous que d'autres.

Et puis on pourrait essayer d'avoir davantage de feedback au sein de ce groupe pour faire en sorte que les personnes qui nous représentent au sein de ce groupe se sentent bien et que la communauté At-Large puisse faire un bon travail de représentation.

Alors nous espérons travailler sur tout cela. Merci.

---

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Jonathan. Merci pour cet échange à ce sujet.

Nous avons un autre point divers qui est celui du WHOIS, une enquête des utilisateurs, 3 ans plus tard. Je ne crois pas que Lauren soit là pour nous parler de ce sondage, Lauren Weissinger, je ne la vois pas. Il existe un sondage et j'aurais voulu que l'on puisse avoir un lien. Je ne sais pas Evin si vous avez d'autres informations à y apporter ?

EVIN ERDOGDU: Désolée, Olivier. Ceci est resté de la dernière réunion. On peut supprimer cela à moins que vous ayez d'autres commentaires parce que cela a déjà été abordé sur la liste de diffusion, on l'avait gardé au cas où il y ait d'autres commentaires.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : D'accord. J'ai vu, d'après ce que je lis sur le chat de Justine, que le DAAR n'était pas ce que j'avais décrit. J'étais peut-être un peu trop optimiste. Mais le DAAR, avec ses activités et son signalement d'activités abusives, qui est un système qui est géré par l'ICANN pourrait faire l'objet de moins de critiques que les organisations privées qui montrent, en ce moment, les niveaux d'activités abusives qui sont perpétrées sur le DNS. Et ça fait partie d'un des problèmes que nous avons avec certains. C'est que nous avons un peu trop... On a des informations un peu trop biaisées parce que les personnes qui informent de l'utilisation abusive et malveillante du DNS ont des partis pris et des intérêts pour [inaudible] de transfert ou autre.

---

Alors le fait d'avoir un système DAAR 2.0 qui soit géré par l'ICANN et qui au moins nous fournisse des données qui montrent quels sont les véritables problèmes que nous avons et des sources qui ne peuvent pas être discutées par les parties de l'organisation, parce que ce sont justement des parties de l'organisation qui ont mis au point ces informations, pourrait nous aider à avancer et pourrait être une manière de mettre au point un système qui défendrait les utilisateurs finaux, tout comme dans le cas des titulaires des noms de domaine qui devraient normalement être protégés par leur fournisseur.

J'espère avoir été clair et ne pas vous avoir déroutés encore plus.

Sur ce, je ne vois plus de main levée. Je voudrais savoir si vous avez d'autres sujets divers à ajouter ?

Oui, Justine, effectivement, les données sont tirées des parties contractantes et des fournisseurs crédibles. Or, malheureusement, il y en a qui reprennent la question des fournisseurs des listes de blocage d'après la réputation, qui ne nous montrent pas les vrais chiffres. Et bien sûr on a toujours la grande question de savoir quelles sont les véritables mesures, datas. Et je pense que l'ICANN, elle-même, est dans la meilleure des positions pour s'en informer.

Voyons maintenant quand se tiendra notre prochaine réunion qui est la dernière question aujourd'hui dans cet appel.

MICHELLE DESMYTER : Nous allons utiliser le vote pour cela. Ça pourrait être mercredi, le 30 juin à 19 h UTC.

---

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très bien, mercredi 30 juin à 19 h UTC. Merci. Merci pour cet appel.

Cet appel a été très chargé finalement, on aurait cru que l'ordre du jour n'allait pas nous occuper très longtemps, mais on a eu moins de participation que d'habitude. Je sais qu'on est ici en train de passer à l'été et qu'on pourrait avoir moins de participants en raison des vacances. Mais je vous rappelle que l'été est la saison pendant laquelle nous avons le plus de consultations publiques. Alors, restez au courant, restez à l'écoute ;

Jonathan, vous avez autre chose à ajouter ?

JONATHAN ZUCK : Non, merci Olivier, c'est tout pour l'instant. C'est bon.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci, merci aux interprètes, merci aux scribes qui font la transcription en direct qui a été très utile. Ayez une bonne matinée, bon après-midi, bonne soirée, bonne nuit, en fonction des cas. Et au revoir.

MICHELLE DESMYTER : Merci Olivier, merci Jonathan et merci à tous de nous avoir rejoints aujourd'hui pour l'appel du CPWG, ayez une bonne journée.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**